2025-09-05

INFO NÉGO

Ville de Pointe-Claire

Entente de principe acceptée à Pointe-Claire

Signature officielle de la convention collective le 3 septembre

Chères et chers membres,

Nous avons le plaisir de vous informer que la convention collective de Pointe-Claire a été officiellement signée par toutes les parties hier à 9 h.

Il s'agit d'une étape importante, et nous tenons à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre implication et votre soutien tout au long de ce processus.

Enfin, nous avons reçu la confirmation de l'Employeur que le paiement des rétroactions sera effectué entre novembre 2025 et janvier 2026.

Solidairement,

L'équipe de négociation du 429

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)
8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6, tél. : 514 842-9463, sfmm@sfmm429.qc.ca.